

La tarification en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 est le suivant :

- Portage de repas à domicile :

- 5,92 € le coût du repas facturé par l'EHPAD,
- 4,08 € le coût du transport.

Soit un total de 10,00 € le prix du repas facturés aux personnes qui utilisent le service.

*Délibération N° 23-128 du 04 Décembre 2023 du CCAS de GUICHEN*

- Tarif CNAV :

- 26,30 €/H pour le tarif semaine
- 29,50 €/H pour le tarif dimanche et jour férié

*Circulaire CNAV 2023-30 du 14 Décembre 2023*

- Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile – Prise en charge (Mutuelles,...) / Sans prise en charge :

- 25,60 €/H pour le tarif semaine
- 28,70 €/H pour le tarif dimanche et jour férié (*application du tarif CNAV*)

*Délibération N° 23-129 du 04 Décembre 2023 du CCAS de GUICHEN*

- Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile – APA :

- 25,68 €/H pour le tarif semaine
- 25,68 €/H pour le tarif dimanche et jour férié

*Délibération N° 24-013 du 29 Janvier 2024 du CCAS de GUICHEN*

*Arrêté de tarification du 22 Décembre 2023 – Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine*

- Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile – PCH / Aide Sociale :

- PCH 25,68 €/H

*Arrêté de tarification du 22 Décembre 2023 – Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine*

- Aide Sociale 25,60 €/H

*Arrêté de tarification du 22 Décembre 2023 – Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine*

- Fixation du prix de remboursement des frais kilométriques des aides à domicile à facturer aux personnes aidées du service au titre des déplacements pour les accompagnements véhiculés

- 0,44 €/Km

*Délibération N° 23-130 du 04 Décembre 2023 du CCAS de GUICHEN*



Pour votre information :

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de GUICHEN est joignable :

- Du lundi au vendredi de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H00  
02-99-05-75-75 (touche 1) ou 02-99-05-35-92

Mairie de GUICHEN – C.C.A.S. – Place Georges Le Cornec  
BP 88 015 – 35580 GUICHEN

[service.ccas@ville-guichenpontrean.fr](mailto:service.ccas@ville-guichenpontrean.fr) ou [dir.ccas@ville-guichenpontrean.fr](mailto:dir.ccas@ville-guichenpontrean.fr)

- Du samedi au dimanche (et les jours fériés) de 8H00 à 20H00

06-73-25-30-90

En cas d'urgence le week-end, il vous est conseillé de laisser un message oral sur le répondeur du 06-73-25-30-90. Celui-ci est consulté régulièrement (*samedi, dimanche et jours fériés de 8H00 à 20H00 uniquement*).

*Pour votre information, les horaires de planning qui vous sont communiqués ne sont qu'à titre indicatif. Compte-tenu des imprévus (routiers notamment lors des déplacements), les auxiliaires de vie peuvent avoir un décalage entre l'horaire indiqué et l'horaire réel d'arrivée à votre domicile. L'essentiel est le temps réalisé au total sur la prestation en question.*

*Par ailleurs, le délai de prévenance en cas d'absence ne doit pas être inférieur à 48H00 (sauf cas d'urgence de type hospitalisation) au risque de se voir facturer le temps initialement programmé.*

*Par avance, nous vous remercions pour votre compréhension.*

